



Incompétences d'un institut de formation

Par **étudiante SP**, le **06/01/2011 à 19:47**

Bonjour,rrnrJe suis une étudiante en deuxième année de bts dans un institut de formation privé sans contrat avec l'état.rrnrCet institut à ouvert la section du bts sans établir au préalable un partenariat avec des entreprises pour des stages, sans connaître les modalités d'examen, ainsi que le contenu des matières enseignées...rn Le nombre d'heures de cours ne correspondent pas à celui indiqué dans le référentiel, il en manque un certain nombre dans différentes matière.rn L'enseignement des formateurs n'est pas de qualité.rn Deux stages sont obligatoires pour se présenter à l'examen, nous faisons des recherches de notre coté mais toutes les réponses reviennent négatives et l'école ne fait aucune démarches pour nous venir en aide?rrnrIls nous est impossible de discuter avec la direction qui se moque de nos problèmes.Mais cette formation représente un coût de 8000€, ce qui je pense nous permet d'exiger une certaine compétence de la part de cet institut.rrnrEst-il possible de porter plainte contre cet institut de formation?